

Il a été reconnu lors de la réunion qu'il fallait d'améliorer l'échange de renseignements ainsi que la coordination et la coopération entre les divers instituts et laboratoires travaillant dans ce domaine.

Les spécialistes ont conclu qu'à l'avenir la recherche devrait être menée de manière plus systématique et comporter trois aspects principaux:

- 1) *Prospection — études systématiques utilisant toutes les méthodes isotopiques et géochimiques possibles dans les régions où ont été localisés des gisements géothermiques éventuels.*
- 2) *Contrôle — mesures isotopiques et géochimiques à intervalles réguliers dans les gisements géothermiques déjà connus;*
- 3) *Recherches en laboratoire — détermination expérimentale et rassemblement de données fondamentales, telles que la détermination des facteurs de fractionnement isotopique et de la cinétique des échanges dans les composés, dans les conditions qui règnent en général dans les gisements géothermiques.*



REUNION D'UN GROUPE CONSULTATIF A VIENNE,
DU 8 AU 12 SEPTEMBRE 1975

Vingt experts ou observateurs de 12 pays et de deux organisations internationales ont étudié le problème de la surveillance des effluents radioactifs gazeux et liquides des installations nucléaires.

Contaminants radioactifs gazeux et liquides

L'Agence internationale de l'énergie atomique, de concert avec d'autres organismes nationaux ou internationaux, s'est efforcée au cours des dernières années de parvenir à un accord sur des méthodes permettant de fixer des limites aux quantités de matières radioactives rejetées dans l'environnement pendant l'exploitation des installations nucléaires.

Pour fixer avec précision les limites des rejets d'une installation donnée, généralement appelées limites autorisées, il faut veiller à ce que les limites de dose aux groupes critiques de la population soient respectées, à ce que les doses reçues soient aussi faibles que la situation socio-économique le permet raisonnablement et tenir dûment compte des installations existantes ou à venir. Les méthodes de fixation de ces limites font l'objet d'un document d'un groupe d'experts que l'Agence a réuni en juin 1974¹.

C'est au responsable de l'installation — généralement appelé l'exploitant — qu'il incombe de faire le nécessaire pour que les rejets dans l'environnement ne dépassent pas, dans les conditions normales d'exploitation, les limites autorisées, et d'informer les autorités compétentes et prendre les mesures qui s'imposent en cas de rejets accidentels. A cet effet, l'exploitant doit surveiller les effluents atmosphériques ou liquides rejetés par son installation pour vérifier que les quantités restent dans les limites autorisées et, en cas de rejets accidentels, il doit faire connaître sans retard leur nature et leur importance.

¹ Méthodes de fixation des limites pour les rejets de matières radioactives dans l'environnement. Rapport d'un groupe d'experts réuni du 17 au 21 juin 1974 (en cours de préparation).

L'étude de systèmes de surveillance efficaces, c'est-à-dire de dispositifs permettant de surveiller les rejets atmosphériques et liquides aux points d'évacuation présente dont un intérêt tout spécial pour les exploitants.

Pour aider à définir les objectifs des programmes de surveillance des rejets prévus ou non prévus d'effluents et pour donner des conseils sur la conception et l'exploitation de systèmes de surveillance valable pour les divers types d'installations, l'Agence a organisé à son Siège, à Vienne, un groupe consultatif qui s'est réuni du 8 au 12 septembre 1975 sous la présidence de M. J. Schibach (République fédérale d'Allemagne). Ce groupe comprenait des experts désignés par 12 Etats Membres, six observateurs envoyés par des Etats Membres et les représentants de deux organisations internationales.

S'inspirant d'un document de travail du Secrétariat, le groupe consultatif a établi un avant-projet de manuel. Ce texte comporte les chapitres ci-après: Introduction; besoins en matière de surveillance des effluents; méthodes d'échantillonnage et de mesures; enregistrement et transmission des résultats de la surveillance. Il comprendra également un certain nombre d'annexes techniques, qui ne sont pas encore prêtes, traitant de sujets tels que: exemples de limites imposées pour les rejets dans l'environnement; compositions types d'effluents provenant de diverses installations nucléaires; exemples de méthodes de surveillance; exemples de systèmes de transmission des relevés.

Il est d'ores et déjà prévu de tenir en 1976 une deuxième réunion du groupe consultatif de mettre au point le manuel en revoyant et, le cas échéant, en développant les renseignements qu'il contient, et en lui ajoutant les annexes techniques.



COLLOQUE INTERNATIONAL SUR L'APPLICATION DE GARANTIES
AUX MATIERES NUCLEAIRES, VIENNE, 20-24 OCTOBRE 1975

Le Colloque a réuni 225 participants et 50 observateurs représentant 34 pays et trois organisations internationales.

Application de garanties aux matières nucléaires

L'Agence et nombre de ses Etats Membres travaillent sans relâche à la mise au point de systèmes, techniques et matériel se prêtant à une application rationnelle des garanties sur le plan international. L'année 1975 a été marquée par le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération qui a donné un nouvel élan au système international de garanties; il y a cinq ans aussi que s'était réuni le dernier grand colloque sur les techniques de garanties.

Depuis lors de multiples réunions ont eu lieu — groupes d'étude, réunions de consultants, groupes de travail— et des spécialistes des garanties, dispersés dans toutes les parties du monde, ont rédigé d'innombrables mémoires techniques sans que personne ne prenne l'initiative de réunir un colloque de caractère général.